Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 43 (1951)

Heft: 5

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

43me année

Mai 1951

Nº 5

Action de l'O.I.T.

Par Jean Möri

Au cours de l'exercice écoulé, les différents organes internes de l'O. I. T. ont fait preuve d'une activité intense. La Conférence internationale du travail, dont nous avons entretenu en détail nos lecteurs dans cette même revue, a tenu en juin sa session annuelle. Le conseil d'administration, organe d'exécution, a siégé deux fois à Genève et une fois à Bruxelles. Plus d'une vingtaine de réunions ont eu lieu dans différentes parties du monde. Sous la direction de M. David-A. Morse, directeur général, le Bureau international du travail, qui constitue le secrétariat permanent de l'O. I. T., accomplit sa besogne quotidienne avec un zèle exemplaire. C'est d'autant plus méritoire que les cinq cents fonctionnaires qui composent ce bureau sont de cinquante nationalités différentes. L'assistance technique en faveur des pays insuffisamment développés est passée du stade préparatoire aux réalisations pratiques. L'O. I. T. collabore avec les Nations Unies dans l'application du vaste programme envisagé. L'objectif est d'aider les pays peu développés à améliorer leur économie nationale en leur fournissant assistance. L'O. I. T. dispose d'environ 2 millions de dollars sur le fonds mis à la disposition de l'ONU par cinquante-quatre gouvernements. Cette assistance a déjà commencé en Bolivie, Birmanie, Ceylan, Colombie, Equateur, Egypte, El-Salvador, Guatemala, Grèce, Honduras, Inde, Indonésie, Iran Israël, Libéria, Mexique, Pakistan, Panama, Philippine, Thaïland et Turquie. Elle porte sur la maind'œuvre, les migrations, la formation professionnelle, la sécurité sociale, l'administration et l'inspection du travail, les relations professionnelles, la durée et les conditions de travail, les statistiques et la politique des salaires, la fixation des salaires minima et le système de payement des salaires. Cette aide englobe aussi les associations d'employeurs et de travailleurs.

Un vaste plan consacré aux migrations tend à transférer des millions de travailleurs d'Europe vers des régions où l'on manque de main-d'œuvre pour entreprendre le développement des ressources